

Page : 1/11

Date d'impression : 22.07.2020 Numéro de version 303 Révision: 22.07.2020

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit 600226

· Nom du produit: Colle forte de construction E-COLL

· Code du produit: 4317784298919

 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

#### · Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Emploi de la substance / de la préparation Colle
- · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

e+h Services AG Industriestrasse 14 CH-4658 Däniken

Telefon +41 (0)62 288 61 11 Fax +41 (0)62 288 61 60

e-mail info@eh-services.ch

· Service chargé des renseignements:

Tox Info Suisse Freiestrasse 16 CH-8032 Zürich +41 (0)44 251 51 51

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse - Tél. 145

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

· 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

# · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés

respiratoires par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
STOT SE 3 Peut irriter les voies respiratoires.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.



Page: 2/11

Date d'impression : 22.07.2020 Numéro de version 303 Révision: 22.07.2020

Nom du produit: Colle forte de construction E-COLL

(suite de la page 1)

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

#### · Pictogrammes de danger





GHS07 GHS08

## · Mention d'avertissement Danger

# · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

4,4'-Methylenediphenyldiisocyanate, oligimers

Benzene, 1,1'-methylenebis[4-isocyanato-, homopolymer, polymer with 1,2-ethanediamine, methyloxirane and oxirane

### · Mentions de danger

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# · Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

#### · Indications complémentaires:

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux



Page: 3/11

Date d'impression : 22.07.2020 Numéro de version 303 Révision: 22.07.2020

Nom du produit: Colle forte de construction E-COLL

(suite de la page 2)

insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

EUH208 Contient 4,4'-Methylenediphenyldiisocyanate, oligimers, Benzene, 1,1'-methylenebis[4-isocyanato-, homopolymer, polymer with 1,2-ethanediamine, methyloxirane and oxirane. Peut produire une réaction allergique.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- · 3.2 Préparations
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:			
CAS: 25686-28-6	4,4'-Methylenediphenyldiisocyanate, oligimers	50-100%	
	Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373 Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335		
	Benzene, 1,1'-methylenebis[4-isocyanato-, homopolymer, polymer with 1,2-ethanediamine, methyloxirane and oxirane	25-50%	
	Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335		
CAS: 6425-39-4	4,4'-(Oxydi-2,1-ethanediyl)bismorpholine	<2,5%	
EINECS: 229-194-7	♦ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319		
CAS: 68479-98-1 EINECS: 270-877-4	diéthylméthylbenzènediamine  STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Eye Irrit. 2, H319	<1,25%	

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

(suite page 4)



Page: 4/11

Date d'impression : 22.07.2020 Numéro de version 303 Révision: 22.07.2020

Nom du produit: Colle forte de construction E-COLL

(suite de la page 3)

#### · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

#### · Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

#### · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- · Autres indications

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

#### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

# · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

# · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.



Page: 5/11

Date d'impression : 22.07.2020 Numéro de version 303 Révision: 22.07.2020

Nom du produit: Colle forte de construction E-COLL

(suite de la page 4)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger N'employer que dans des secteurs bien aérés.
- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Prévoir une cuve au sol sans écoulement.
- · Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

- Ne pas stocker avec les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. (DIN EN 140/ DIN EN 14387) Filtre A/P2



Page: 6/11

Date d'impression : 22.07.2020 Numéro de version 303 Révision: 22.07.2020

Nom du produit: Colle forte de construction E-COLL

(suite de la page 5)

· Protection des mains:



Gants de protection (DIN EN 374)

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

## · Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

## · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques (DIN EN 166)

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs (DIN EN 14605)

# **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales

· Aspect:

Forme: Liquide
Couleur: Incolore

Odeur: Caractéristique
Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle

**d'ébullition:** Non déterminé.

· Point d'éclair > 193 °C

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

• Température d'inflammation: >500 °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

(suite page 7)



Page: 7/11

Date d'impression : 22.07.2020 Numéro de version 303 Révision: 22.07.2020

Nom du produit: Colle forte de construction E-COLL

(suite de la page 6)

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure:Non déterminé.Supérieure:Non déterminé.• Propriétés comburantesNon déterminé.

· Pression de vapeur: Non déterminé.

• **Densité à 20 °C:** 1,12 g/cm<sup>3</sup>

Densité relative Non déterminé.

Densité de vapeur: Non déterminé.
Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

· Viscosité:

**Dynamique:**Cinématique:
Non déterminé.
Non déterminé.

 Solvants organiques:
 0,0 %

 VOC (CE)
 0,00 %

 VOCV (CH)
 0 %

 0.00 %

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines.

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus



Page: 8/11

Date d'impression : 22.07.2020 Numéro de version 303 Révision: 22.07.2020

Nom du produit: Colle forte de construction E-COLL

(suite de la page 7)

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

### · Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:				
CAS: 6425-39-4 4,4'-(Oxydi-2,1-ethanediyl)bismorpholine				
Oral	LD50	2.020 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	3.030 mg/kg (lapin)		
CAS: 68479-98-1 diéthylméthylbenzènediamine				
Oral	LD50	738 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)		

### · Effet primaire d'irritation:

#### · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

## · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

### · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

# · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

### · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

#### · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## · Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

# · Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Page: 9/11

Date d'impression : 22.07.2020 Numéro de version 303 Révision: 22.07.2020

Nom du produit: Colle forte de construction E-COLL

(suite de la page 8)

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Très toxique chez les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Très toxique pour organismes aquatiques.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### · 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Selon l'art. 4, al. 2, OMoD, les déchets spéciaux ne peuvent être remis qu'à des centres habilités à les réceptionner (remettant tenu de reprendre ses produits, entreprises d'élimination ou centres de collecte). Doivent être éliminés en tant que déchets spéciaux :

- le produit utilisé ou non, y compris emballages contenant des excédents, pour autant que le produit soit un déchet spécial au sens de l'ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets ;
- les emballages partiellement vides qui contenaient un produit considéré, lors de l'élimination, comme un déchet spécial au sens de l'ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets ou
- les emballages complètement vides qui contenaient une substance ou une préparation considérées comme particulièrement dangereuse. Sont considérées comme particulièrement dangereuses les substances et les préparations des groupes 1 et 2 au sens de l'art. 76 OChim.

(suite page 10)



Page: 10/11

Date d'impression : 22.07.2020 Numéro de version 303 Révision: 22.07.2020

Nom du produit: Colle forte de construction E-COLL

(suite de la page 9)

· Catalogue européen des déchets		
	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	
	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus	

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

UN-· ADR · ADN, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG, IATA

· Classe néant · Étiquette · Classe ADN/R: néant

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

Non applicable. l'utilisateur

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe

Il de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: UN-, -

# **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- · Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

(suite page 11)



Page: 11/11

Date d'impression : 22.07.2020 Numéro de version 303 Révision: 22.07.2020

Nom du produit: Colle forte de construction E-COLL

(suite de la page 10)

· Prescriptions nationales: Catégorie de pollution des eaux: A

#### · Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### · Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique: Département de la sécurité des produits

# · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - inhalation - Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité - Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3